

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 656

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

-----

**ARTICLE 1ER A**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« ainsi que le maintien de l'exploitation de l'ensemble des gares ferroviaires de proximité existantes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le désenclavement des villes moyennes et des territoires mal connectés aux métropoles est défini comme un des grands objectifs de cette loi de programmation. Pourtant chaque année, malgré l'augmentation constante du nombre d'usagers, plusieurs gares de proximité voient leur exploitation diminuer quand il n'est pas décidé leur fermeture pure et simple. Les usagers se retrouvent dans l'obligation de réaliser leurs trajets quotidiens en voiture et doivent souvent se résoudre à déménager pour conserver leur emploi. Ainsi, la fermeture de gares de proximité, qui se fait le plus souvent dans un quasi anonymat, a des effets néfastes durables sur l'activité économique et le dynamisme de nombreuses zones rurales.

Le présent amendement vise ainsi à faire du maintien de l'exploitation des gares de proximité un objectif essentiel de la stratégie de l'Etat dans les transports.